

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 4 novembre 2009

### **OBJET**

#### **de la Délibération**

\*\*\*\*\*

### **CLASSEMENT D'UNE VIERGE À L'ENFANT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

#### Date de convocation du Conseil Municipal

29 octobre 2009

Date d'affichage : 29 octobre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur BONHOURE

#### Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, MM. BONHOURE, DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

#### Absentes ayant donné pouvoir

Mme LE PAVEC à Mme BURLOT  
Mme ROUILLARD à M. PERESSE

#### Absente

Melle ORINEL

# **CLASSEMENT D'UNE VIERGE À L'ENFANT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

## **Rapport de Marie-Madeleine Doré-Lucas**

La Vierge à l'Enfant avec reliquaire en bois polychrome du XVe siècle conservée dans l'église Notre-Dame de La Houssaye présente, au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt public qui justifie son classement au titre des monuments historiques.

Moyen efficace de protection du patrimoine, le classement au titre des monuments historiques nécessite l'accord du propriétaire.

### **Nous vous proposons:**

- d'autoriser le classement de cette statue au titre des monuments historiques

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 5 novembre 2009**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**